
Volet INNOVATION

PROGRAMME POUR LES MEMBRES COCHERCHEUR-E-S ET LES STAGIAIRES POSTDOCTORAUX-ALES DU CELAT

Le CELAT propose, pour l'année 2022-2023, un programme de soutien aux projets de recherche collaboratifs qui présentent un intérêt particulier en termes de potentiel d'innovation et de développement stratégique pour le CELAT. **Un montant de 5000\$, à dépenser dans l'année, sera offert à deux (2) projets retenus par le comité des activités scientifiques.**

Objectif :

On peut concevoir ce concours comme la 3^e étape d'une réflexion de recherche à l'intérieur même de notre centre. En effet, après la réalisation d'un concours **Intuition** et d'un concours **Idéation**, un-e cochercheur-e pourrait envisager de poursuivre l'exploration d'une thématique spécifique en recherche ou recherche-crédation pour en dégager de nouvelles tendances en termes d'innovation conceptuelle ou méthodologique. Les étapes précédentes, intuition et idéation, ne sont toutefois pas obligatoires pour soumettre une proposition à ce concours.

Au terme de cette étape de développement, d'analyse, d'exploration et de mise en application de concepts variés et hétéroclites, ce concours vise à appuyer les cochercheur-e-s dans le développement d'un programme de recherche innovant, à en ériger des assises solides afin de déposer une demande de subvention à un organisme subventionnaire reconnu.

Le type de projet est libre et sa réalisation s'échelonne sur plusieurs semaines ou mois.

Critères :

- Intérêt du projet en fonction de la programmation du CELAT, incluant son potentiel critique ou innovant, sa faisabilité et son caractère prometteur (c.-à-d. le potentiel de réussite auprès des organismes subventionnaires);
- Le projet regroupe des cochercheur-e-s (2+) du CELAT d'une même université ou de plusieurs;
- Des étudiant-e-s et/ou des postdoctorant-e-s, membres associé-e-s, professionnel-le-s de recherche membres du CELAT doivent être inclus-es.

Présentation des demandes :

Les demandes doivent être présentées par un-e responsable ou deux coresponsables et comprendre les éléments suivants :

- 1) description du projet (le lien avec la programmation du CELAT doit être apparent). 2 à 3 pages (800-1000 mots) maximum;
- 2) liste des participant-e-s;
- 3) calendrier avec étapes et activités prévues;
- 4) budget : **5000\$** par projet. (Le budget peut couvrir l'hébergement et les déplacements [le cas échéant], les repas et les autres dépenses permises par le CELAT, y compris des fonds pour des partenaires externes).

Dates de dépôt des projets lors de trois concours : 24 mai 2022, 24 septembre 2022 et 24 janvier 2023

À soumettre à : coordination@celat.ulaval.ca

Les dossiers seront évalués par le comité des activités scientifiques du CELAT.

N. B. : Les décisions du comité sont sans appel, et il est de la responsabilité des candidat-e-s de présenter des dossiers complets. Dans certains cas, les subventions pourraient être octroyées conditionnellement à la présentation d'informations complémentaires.